

L'an deux mil quatorze, le vingt trois janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence du Maire. Michel GEORGE – Convocation : 18.01.2014

**Sont présents** : Michel GEORGE - Jean-Bernard DABIT - Pascale LAURAIN - Céline VANWALSCEPEL - Christian PILLOY - Sandrine HACQUARD - Frédéric MAILFERT – Stéphane LERICHE – Serge RUIZ - Xavier GENAY - Anne-Marie MARCHETTO - Odette MARCHAL - Joël COURTOIS - David VANDELANNOITTE

**Secrétaire de séance** : Jean-Bernard DABIT

**Ordre du jour** :

- Avenant contrat Plan Local d'Urbanisme
- Périscolaire : prolongation délai
- Travaux Chapelle St Maurice
- Fixation prix affouage
- Proposition d'achat d'une parcelle à la commune
- Régime indemnitaire
- Travaux en régie 2013
- Fête patronale
- Questions diverses

• **23.01.2014 – 1 - Avenant contrat Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire informe l'assemblée de la demande d'avenant du Bureau d'Etudes Espaces et Territoires, chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, pour tenir compte des réunions supplémentaires comprenant préparation, participation et élaboration du compte rendu, en raison notamment des modifications suite aux Grenelle de l'Environnement, consultation des personnes autorisées (31 réunions réalisées au lieu des 21 réunions prévues initialement dont une réunion publique à la population.)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 concernant l'élaboration du PLU pour un montant de 1575. € HT
- dit que les crédits seront ouverts au BP 2014.

• **23.01.2014 – 2 - Périscolaire : prolongation délai fin de marché**

Monsieur le Trésorier Principal nous a signalé les différences entre les dates de fin d'exécution du marché du périscolaire et des dates de réceptions de travaux transmis par le bureau d'études. Afin de ne pas perturber l'école et considérant que certains travaux pouvaient être terminés pendant les vacances scolaires, et en tout état de cause, pour la rentrée scolaire, la commission travaux et moi-même avons prorogé le délai au 31.08.2013, sans qu'il y ait lieu à appliquer des pénalités de retard.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- .compte tenu des décisions prises lors des réunions de chantier
- .considérant que l'accord n'a pas été formalisé par OS de prolongation par le bureau d'étude
- décide de fixer la date contractuelle de fin de travaux au 31.08.2013.

• **23.01.2014 – 3 - Travaux Chapelle St Maurice**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite de mise en liquidation judiciaire de l'entreprise retenue pour la restauration de la Chapelle Saint Maurice, il a consulté à nouveau plusieurs entreprises. La moins disante est la société France Lanord et Bichaton pour un montant HT de 46 750. €.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le devis valant marché d'un montant de 46 750. € HT

• **23.01.2014 – 4 - Fixation prix affouage**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2013 sollicitant la délivrance des coupes 21 et 22 de la forêt communale. Le prix de l'affouage restait à fixer.

La Commission des bois propose de fixer le montant de l'affouage à 15. €.

Après délibération, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le prix de l'affouage à 15. € la part.

• **23.01.2014 – 5 - Proposition d'achat d'une parcelle à la commune**

Le Maire donne lecture d'un courrier de la nouvelle propriétaire de la maison sise au 42 grande rue depuis peu qui souhaite faire l'acquisition de la petite cour, fermée et existante depuis de nombreuses années et appartenant au domaine public.

Afin de régulariser et d'en être la propriétaire, elle propose la somme de 100 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition au prix de 100 €

- dit que les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de la demanderesse

- autorise le Maire à signer tous actes utiles à la transaction.

• **23.01.2014 – 6 - Régime indemnitaire du personnel communal**

En application des lois, décrets et arrêtés ministériels concernant le régime indemnitaire, le Conseil décide, à l'unanimité

: - de reconduire en 2014 le régime indemnitaire attribué en 2013, dont l'enveloppe comprend :

• Filière administrative :

. Secrétaire de mairie : IFTS : montant moyen annuel x 1

IEMP : montant de référence x 2.6

. Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : IEMP : montant de référence x 2.7 x 14/35

• Filière technique :

. Adjoint technique 2<sup>o</sup> classe : IAT : montant de référence x 6.5

. Adjoint technique 1<sup>er</sup> classe : IAT : montant de référence x 2.8 x 28/35

• Filière médico-sociale :

. ATSEM : montant de référence x 2.8 x 30/35

- de reconduire en 2014 sa délibération du 10 septembre 2013 concernant l'attribution d'heures supplémentaires pour les agents en catégorie C.

• **23.01.2014 – 7 - Travaux en régie 2013**

Dans le cadre des travaux prévus en 2013, figurait le remplacement des fenêtres de la mairie. Une rénovation complète a été réalisée des locaux mairie de l'étage (ancienne mairie, archive, salle réunion) par le personnel communal dans le cadre de travaux en régie et les élus à titre bénévole, et de la réalisation de murets par le personnel de la Communauté de Commune. et aménagement par le . Il en résulte pour les charges suivantes :

<b><u>TRAVAUX TERRAIN BOULE AIRE DE JEUX</u></b>				TTC
<b>1 ACHATS DE FOURNITURES FONCTIONNEMENT</b>				
ENT DURAND	MDT 212	6068		657,56
BRICOMARCHE	620/55	6068		87,08
<b>TOTAL</b>				<b>744,64</b>
<b>2 PRESTATION STI CCT TOULOUS</b>				

CCT	305	6216	1 456,00 €
CCT	651	6216	1 872,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 328,00</b>
<b>3 PRESTATION EMPLOYES COMMUNAUX</b>			
SCHUTT Mickael	90 h 50	16,29	1 474,24
COLIN Christophe	61 h	16,42	1 001,62
TOTAL PERSONNEL			2 475,86
<b>TOTAL GLOBAL</b>			<b>5 803,86</b>

<b><u>RENOVATION COMPLETE SALLES BAT MAIRIE</u></b>			
<b>1 ACHATS DE FOURNITURES FONCTIONNEMENT</b>			TTC
RAY Philippe	177/15	6068	959,19
YESS ELECTRONIQUE	71/5	6068	537,65
BRICOMARCHE	79/6	6068	359,19
BRICOMARCHE	211/23	6068	157,81
total fournitures			1 856,03
<b>3 PRESTATION EMPLOYES COMMUNAUX</b>			
SCHUTT Mickael	38	16,29 €	619,02
COLIN Christophe	49,5	16,42 €	812,79
total personnel			1431,81
<b>TOTAL</b>			<b>3 287,84 €</b>

Le conseil décide d'ouvrir la modification budgétaire suivante :

**- FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Chap 023 Vir.à Section investissement tx régie : 9092. Art 722- chap 042 : Travaux régie 9091.70

**Recettes**

**- INVESTISSEMENT**

Chap 040 – art 2113 : 5803.86

Art 021 : Vir de section fonct. 9091.70.

Chap 040 – art 2131 : 3287.84.

• **23.01.2014 – 8 - Fête patronale**

Le Conseil fixe la date de la fête patronale au DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2014.

La gratuité des emplacements est reconduite pour l'année 2014.

• **Questions diverses :**

• **23.01.2014 – 9 - Indemnité du Receveur**

Le Maire propose de verser l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal au taux de 75 %. Le Conseil décide de fixer à 75 % le taux d'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, à verser à Monsieur WIDLOECHER, Receveur, au titre de l'année 2013.

• **23.01.2014 – 10- Acquisition de matériel**

Le Maire expose aux membres du Conseil qu'en raison de la faible pente du réseau assainissement, l'écoulement des eaux usées des toilettes de l'école se fait très difficilement. Pour éviter toute surcharge avec du papier, il propose l'achat de 2 sèche-mains, nouvelle génération.

Le conseil après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition de 2 sèche mains pour l'école (702. € HT l'unité)
- dit que les crédits seront ouverts au BP article 2184.

**Questions diverses :**

- Le Maire a informé les membres du conseil de la demande d'un particulier pour créer un parking – privé – pouvant accueillir 1 à 3 campings cars.

- Le Maire, après consultation du conseil d'école, va proposer aux services de l'éducation nationale les jours et horaires suivants :

<b>Jour</b>	<b>Ecole Matin</b>	<b>Pause méridienne</b>	<b>Ecole Après-midi</b>	<b>Temps Activités Pédagogiques</b>
<b>Lundi</b>	8 h 30 à 12 h	12 h à 14 h 15	14 h 15 à 16 h	16 h à 17 h
<b>Mardi</b>	8 h 30 à 12 h	12 h à 14 h 15	14 h 15 à 16 h	16 h à 17 h
<b>Mercredi</b>	8 h 30 à 11 h 30			
<b>Jeudi</b>	8 h 30 à 12 h	12 h à 14 h 15	14 h 15 à 16 h	16 h à 17 h
<b>Vendredi</b>	8 h 30 à 12 h	12 h à 14 h 15	14 h 15 à 16 h	